

## DÉCISION 526 / 2023

### RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DSIL POUR LA CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE BOULEVARD PAIXHANS (PHASE 2)

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 février 2020, approuvant le Plan de déplacements urbains révisé,

VU l'article L.2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales instituant une dotation budgétaire de soutien à l'investissement local en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en métropole et dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution,

CONSIDERANT l'éligibilité à ce fonds des opérations de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,

#### DÉCIDONS :

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) au taux de 40% pour la création d'une piste cyclable Boulevard Paixhans (phase 2) dont le coût prévisionnel est estimé 600 000 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20231124-Decis526-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 24 novembre 2023

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz

Coût estimatif de l'opération				Ressources prévisionnelles de l'opération							
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				Montant (HT)	dont, le cas échéant, montant échéant, montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont, le cas échéant, montant échéant, montant rénovation énergétique	Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire										
<b>Maîtrise d'œuvre</b>							DETR				
							DSIL		sollicité	240 000,00 €	40,00%
							FNADT				
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>							Autres aides de l'État	Fonds vert 2023	acquis	71 953,40 €	11,99%
SPS			2 500,00 €				Conseil départemental				
							Conseil régional				
							Fonds européens				
							EPCI (fonds de concours)				
							Autre collectivité précisée				
							Autre à préciser				
							<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		311 953,40 €	51,99%
<b>Travaux ou acquisitions</b> (catégorie A/2 et A/3)											
Equipement cyclable			416 666,67 €								
Chaussée			95 833,33 €								
Signalisation H et V			20 833,33 €				Autres aides non publiques				
Espaces verts			8 333,33 €								
Eclairage			14 166,67 €								
SLT			41 666,67 €								
							<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			0,00 €	
							Part de la collectivité	Fonds propres		288 046,60 €	
								Emprunt			
								Crédit bail ou autres			
								Recettes générées par le projet			
								Autre (préciser) :			
								<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		288 046,60 €	48,01%
							<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>			<b>600 000,00 €</b>	
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>			<b>600 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>600 000,00 €</b>	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à : METZ  
le 24/11/2023

Signature (nom et qualité) et cachet

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz